

Carte nationale d'identité (CNI) et PASSEPORT -- TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PIÈCES A FOURNIR

DIFFÉRENTES HYPOTHÈSES												
	Première demande d'une CNI ou d'un passeport			Renouvellement d'une CNI ou d'un passeport			Renouvellement d'une CNI ou d'un passeport à la suite d'une perte ou d'un vol					
PIÈCES A FOURNIR	Cas général	Cas particulier où le demandeur peut présenter un autre titre sécurisé	Cas particulier où le demandeur peut présenter un autre titre non sécurisé	Renouvellement d'une CNI plastifiée ou d'un passeport électronique ou biométrique	Renouvellement d'une CNI ou d'un passeport non sécurisé à une personne qui détient aussi un titre sécurisé	Renouvellement d'une CNI ou d'un passeport à une personne qui n'a ni CM plastifiée, ni passeport électronique, ni passeport biométrique	Le titre perdu ou volé est un passeport biométrique	Le demandeur peut présenter un autre titre sécurisé que celui qui est perdu ou volé : CM plastifiée, passeport électronique ou biométrique	Autres cas (aucun titre sécurisé n'est produit, et le titre perdu ou volé n'est pas un passeport biométrique)			
Pièces élémentaires	▶ formulaire CERFA			▶ photographies			▶ justificatif de domicile ou de résidence			▶ timbre fiscal (le cas échéant)		
Justificatif de l'état civil	OUI		Non nécessaires			Non nécessaires,			Non nécessaires,			
Justificatif de nationalité française	OUI <small>(sauf dans les cas où le justificatif d'état civil suffit à attester la nationalité)</small>	Non nécessaires <small>(la présentation du titre sécurisé en tient lieu)</small>	sauf titre périmé depuis plus de 2 ans <small>(car impossibilité matérielle de vérifier l'authenticité du titre présenté — à traiter comme une première demande)</small>	Non nécessaires <small>(la présentation du titre à renouveler en tient lieu)</small>	Non nécessaires <small>(la présentation du titre sécurisé en tient lieu)</small>	sauf titre périmé depuis plus de 2 ans <small>(car impossibilité matérielle de vérifier l'authenticité du titre présenté — à traiter comme une première demande)</small>	Non nécessaires <small>(car le titre est référencé sur la base TES)</small>	Non nécessaires <small>(la présentation du titre sécurisé en tient lieu)</small>	sauf titre périmé depuis plus de 2 ans <small>(car impossibilité matérielle de vérifier l'authenticité du titre invoqué — à traiter comme une première demande)</small>			
	Fournir la Déclaration de perte ou de vol											